

PRODUCTION ET CONSOMMATION DANS LA COMMUNE LIBRE...

Aux formes classiques et périmées de l'économie, de la société en général, nous opposons des formules nouvelles qui, si elles ne sont pas encore universellement admises, n'en sont pas moins celles qui s'imposeront demain. Et le citoyen aura plus fait - pour la collectivité comme pour lui-même - lorsqu'il les aura étudiées sérieusement, que lorsque, s'attardant à un passé tenace, il va déposer un bulletin de vote qui ne change rien à sa condition d'homme.

Dans le domaine de la sociologie, comme dans celui de la médecine ou de toute autre science, toute idée nouvelle a du mal à se frayer un chemin. Les vieilles conceptions trouvent toujours des défenseurs acharnés, même quand leur ineptie est manifeste. C'est ce qui explique que le système capitaliste, centraliste et étatiste, bien qu'usé jusqu'à la corde, soit encore farouchement défendu par des hommes de toutes conditions. L'idée de la *Commune Libre* est couramment classée au rang des utopies, alors qu'elle est réalisable même de nos jours. Il est vrai que ceux qui la rejettent sont ou des adversaires qui ont tout à perdre dans sa réalisation, ou des indifférents qui se refusent à tout examen, repoussant l'idée sans la connaître.

Dans les lignes qui vont suivre, nous ne prétendons pas dresser un tableau complet de ce que sera la *Commune Libertaire*. Un article, aussi condensé soit-il, n'y suffirait pas. C'est donc simplement à un examen de l'économie libertaire que nous nous bornerons dans cette première étude.

A l'encontre de celle d'aujourd'hui, et grâce à la révolution qui l'aura précédée, la Commune de demain ne sera plus subordonnée à un pouvoir central, car l'État, ce super-organisme qui s'impose dans tous les domaines et frustre les municipalités (émanation directe de la population) de leur souveraineté, aura disparu. Avec lui, la fonction patronale aura été supprimée; l'échelle des salaires également. L'égalité économique sera donc réalisée; la lutte de classe ne subsistera plus. C'est cette égalité économique qui rendra impossible la renaissance de l'État, qui n'est qu'une entreprise collective au service des classes privilégiées.

Les activités humaines, dans le domaine économique, se dérouleront donc selon un processus découlant naturellement des nécessités et se diviseront en deux sections très différentes, bien que se complétant l'une l'autre: 1- le secteur production; 2- le secteur consommation.

Dans la *Commune Libre*, où l'exploitation de l'homme par l'homme sera rendue impossible, le syndicat, qui de nos jours groupe les individus pour la défense d'intérêts matériels ou moraux, et constitue par conséquent un des aspects de la guerre sociale, aura perdu toute raison d'être dans sa forme actuelle, car il n'aura plus à revendiquer. Est-ce à dire qu'il disparaîtra? Non, mais il aura un caractère tout différent. D'instrument de combat et de démolition qu'il aura été auparavant, il deviendra le constructeur d'un monde nouveau: l'organisateur de la production. Nul plus que lui n'est qualifié pour cette tâche, qui lui échoit naturellement. Les conseils d'administration de l'usine et de l'entreprise deviendront conseils d'usine et d'entreprise dont les membres auront été désignés par l'ensemble du personnel. Le syndicat deviendra donc une coopérative de production au sein de laquelle tous les travailleurs coopéreront à la production des richesses communes.

Dans l'agriculture, le processus sera le même pour les grandes entreprises; mais pour la production agricole familiale, comme pour toutes les professions artisanales, une méthode rationnelle d'organisation du travail permettra, par la création des collectivités agricoles et des unions artisanales, l'entrée de chacun dans le cycle de l'organisation générale de la production, tout en sauvegardant la liberté individuelle et le travail en famille, tant pour l'artisan que pour le petit paysan. (Néanmoins, nous pouvons être assurés que, dans bien des cas, l'artisanat disparaîtra de lui-même).

Les coopératives de production se grouperont, entre elles avec les collectivités agricoles et les unions artisanales sur le plan local et constitueront ainsi des unions locales de production, lesquelles, groupées entre elles, formeront des unions régionales, et ainsi de suite jusqu'à l'universel. Mais tous ces organismes de production, bien qu'ils géreront eux-mêmes tout ce qui concerne, à proprement parler, la production, ne joueront pas, sur le plan économique, un rôle directeur. S'il fallait admettre que les coopératives de production (aujourd'hui syndicats), sous le prétexte qu'elles seront l'émanation directe et incontestable des travailleurs en activité (donc des producteurs), devront décider en matière économique, il faudrait admettre du même coup qu'une minorité de citoyens peut, de plein droit, décider pour une collectivité toute entière, qui, elle, n'est pas et ne peut pas être composée que de travailleurs. La production sera maîtresse absolue des méthodes de travail, mais ce n'est pas à elle qu'il reviendra d'établir les besoins de la collectivité, ni de décider dans les domaines de la répartition et de la distribution.

Si nous voulons connaître la volonté de l'ensemble de la population et ne brimer personne, il n'y a qu'une catégorie de citoyens à laquelle nous puissions raisonnablement nous adresser: c'est celle des consommateurs. En effet, alors que tout le monde n'est pas producteur (travailleurs) — et il s'en faut ! — tout être vivant est consommateur, qu'il soit malade, bien portant, enfant ou vieillard. Ce sont donc les centres de distribution qui, en faisant connaître les besoins de la population, orienteront la production dans le sens de la volonté générale.

Aujourd'hui, la distribution est faite par le truchement des magasins de détail. Ce sont ces derniers qui seront transformés en centres de distribution dont tous les usagers (aujourd'hui «clients»), groupés dans des associations - une par centre -, contrôleront le fonctionnement et coopéreront ainsi à l'administration générale de la richesse commune. Les centres de distribution seront donc des coopératives de consommation (n'ayant pas le même caractère que celles qui existent dans le monde actuel), par le canal desquelles la population fera connaître exactement ses goûts et ses besoins. Certes, cela n'implique pas que la consommation ne sera pas, en certains cas (surtout au cours de la période d'adaptation), limitée par les possibilités de production. Mais il n'en demeure pas moins que l'ensemble de la population, ayant, par le canal de ses coopératives de consommation, fait connaître ses désirs et déterminé l'orientation de la production des produits et denrées de toute nature, nous arrivons ici à ce que les régimes dits libéraux prétendent réaliser, mais dont ils sont tous fort éloignés: la véritable souveraineté populaire. De plus, la suprématie de la consommation dans l'économie n'est pas autre chose que la réalisation de cette liberté qui conditionne toutes les autres: la liberté économique.

Sur tous les plans (local, régional, etc...), des conseils économiques seront constitués qui assureront la coordination entre la production et la consommation. Ce sont eux qui auront à charge d'organiser la répartition des produits dans les dépôts locaux, régionaux ou autres, conformément aux besoins exprimés par la consommation. L'économie distributive — distribution gratuite des produits — qui se développera graduellement, sera l'aboutissant normal de ce système, illustration du plus pur fédéralisme.

Toutes les volontés partent du groupement de base (coopérative de consommation et de production) dont les composants expriment en toute liberté leurs volontés. Le «conseil économique», à quelque échelon qu'il se situe, n'est qu'un organe d'exécution. Et, bien qu'en principe ses membres soient nommés pour une durée déterminée, ils peuvent être révoqués à tout moment.

Ainsi se trouve réalisée une économie sans contrainte, ne négligeant aucune des nécessités de l'organisation, mais basée avant tout sur le respect de la personne humaine.